

A.S.C. BNP-PARIBAS SECTION SKI ALPIN



24, rue Danielle Casanova
75002 – PARIS
☎ 01 42 98 69 41

le 24 décembre 2018

L'A.S.C. BNP PARIBAS PARIS

est heureux de vous convier

A **LA PLAGNE**



Les 19 et 20 janvier 2019

Pour y disputer son

**58^{ème} CHALLENGE BNP-PARIBAS,
TROPHEE CHARLIE GONIN
comprenant le Mémorial Elie Gleyal (Slalom)**

la Plagne Tourisme

www.la-plagne.com

Identification TVA: FR 07 814566972 - SIRET : 814566972 00018



Informations et règlements

LES COURSES (sous réserve de modification selon enneigement et conditions météorologiques) :

- Géant en 2 manches le samedi 19 janvier sur le stade Jean-Luc Cretier de Plagne Centre
- Slalom en 2 manches le dimanche 20 janvier sur le Stade Jean-Luc Cretier..
- Vin chaud, commentaires en live et animation musicale dans l'aire d'arrivée.
- Remise des coupes et médailles dans l'aire d'arrivée.

A noter : le contrôle des portes sera à la charge des concurrents.

NOUVEAUTE : Le Géant comptera comme épreuve de sélection IFNO pour la Coupe de la Fédération

La première femme et le premier homme au classement scratch seront directement qualifiés pour la Coupe de la Fédération

Hébergements :

Le club ASC BNP PARIBAS vous propose de vous adresser à l'agence OXYGENE IMMOBILIER qui vous réservera le meilleur accueil pour vous aider à trouver votre hébergement pour ce WE :



Place du Chaudron
73219 - La Plagne Cedex
Tel : 04 79 09 05 82
url : www.la-plagne.com
@mail : reservation@la-plagne.com

LES TARIFS :

✚	GEANT	20 €
✚	SLALOM	20 €
✚	Les deux courses	40 €
✚	Rem Mécaniques Spécial course 1J	26 €
✚	Soirée festive	25 €



Envoyer vos inscriptions par E-Mail à l'adresse suivante :

coursesbnppski@protonmail.com

et en copie à :

ilb638373@gmail.com

Notre Président Jean-Luc et les membres du bureau de l'ASC BNP PARIBAS Section Ski Alpin se joignent à moi pour vous souhaiter de Joyeuses Fêtes de fin d'année, une bonne saison 2018-2019, et bien entendu nous espérons vivement que votre programme vous conduira sur nos tracés les 19 et 20 janvier prochains.

Bien amicalement.

Stéphane LAMBERT
Secrétaire de la section ski Alpin
Chargé de l'organisation du Challenge

Quelques numéros utiles :

J-Luc Boutonnet **06 64 01 83 66**

Stéphane Lambert **06 66 47 80 81**

Marc Domenego **06 64 01 48 88**

NOTA : Comme chaque année depuis que nous organisons notre challenge, nous tâchons, dans la mesure du possible de ne pas faire supporter aux absents les frais induits par leurs désistements. Toutefois, cela ne s'obtient que par une négociation serrée avec nos fournisseurs !! Nous ne sommes donc pas en mesure d'en prendre l'engagement au moment d'envoyer cette invitation. Vous trouverez donc ci-dessous un tableau destiné à vous informer de l'impact financier possible de tout désistement tardif et intempestif dans vos équipes.

Tableau des frais de désistement :

entre le 05 et le 10/01/2019	après le 10/01/2019
20% du prix de la prestation demandée	35% du prix de la prestation demandée

WELCOME TO PARADISKI
UN CONCENTRE D'EXPERIENCES UNIQUES



Règlement des Coupes de GEANT & de SLALOM

- Les coupes BNP PARIBAS de GEANT & de SLALOM sont ouvertes à tous les membres, hommes et dames, des clubs d'entreprises adhérents du Comité Régional de Ski d'Ile de France et Nord-Ouest de la FFS :
 - titulaires d'une licence compétiteur de la FFS en cours de validité,
 - munis d'un certificat médical autorisant la pratique du ski Alpin de compétition,
 - entrant dans les catégories d'âge de minimales à vétérans.
 Ainsi qu'à tout licencié FFS n'entrant pas dans ces catégories, sur invitation de l'organisation.
- NOUVEAUTE 2019 : il est adopté dans chaque manche de faire partir dans un premier groupe les concurrents MASTERS VETERANS (55 ans ou plus) respectivement dans chacune des courses Dames et Hommes, sauf si leur classement en Points FFS est inférieur à 150. Le Départ de ce premier groupe sera organisé par sous catégories d'âges dans l'ordre des plus anciens aux plus jeunes. La 2eme manche prévoit de faire partir chaque sous-catégorie dans l'ordre inverse du résultat de la 1ere manche.
- L'organisation des compétitions est soumise au règlement en vigueur à la FFS.
- Des classements individuels féminins et masculins seront établis à l'issue de l'épreuve, qui donneront lieu à l'attribution de médailles aux trois premières et premiers.
- Les classements par équipe seront établis par l'addition des trois meilleurs temps réalisés par les coureurs d'un même club, dont au moins une dame et au moins un homme. Une coupe sera remise au club vainqueur de chaque épreuve à titre définitif.
- L'engagement à ces épreuves implique l'acceptation complète des conditions du présent règlement.



Règlement du Challenge BNP PARIBAS au COMBINE

- Le Challenge BNP PARIBAS regroupe les participants des coupes BNP PARIBAS de GEANT et de SLALOM. En conséquence les conditions de participation sont les mêmes que pour ces deux épreuves.
- Un classement individuel féminin et masculin sera calculé par addition des temps concurrent dans chacune des deux épreuves (GEANT et SLALOM). Ce classement donnera lieu à l'attribution de médailles aux trois premières et premiers.
- Le classement par équipe sera établi par l'addition des trois meilleurs temps dont au moins un homme et au moins une dame dans les classements individuels de Géant et de Slalom. Ce classement donnera lieu à l'attribution du Challenge BNP PARIBAS à titre définitif.
- L'engagement à cette épreuve implique l'acceptation complète des conditions du présent règlement.

Règlement de la coupe des COUPLES

- La Coupe des COUPLES, disputée sur l'épreuve de SLALOM du challenge BNP PARIBAS, est ouverte à tous les membres, hommes et dames, des clubs d'entreprises adhérents du Comité Régional de Ski d'Ile de France et des Nord-Ouest de la FFS :
 - titulaires d'une licence/carte neige FFS de compétition en cours de validité,
 - munis d'un certificat médical autorisant la pratique du ski Alpin de compétition,
 - entrant dans les catégories d'âge minimales à vétérans.
 Ainsi qu'à tout licencié FFS n'entrant pas dans ces catégories, sur invitation de l'organisation
- L'organisation de la compétition est soumise au règlement en vigueur à la FFS.
- Le classement par équipe mettra en concurrence des formations constituées de couples avérés, mariés ou non mariés, mais dont la vie est commune, de notoriété publique au sein des clubs d'entreprises Parisiens !?!?.
- Les critères d'appréciation de la qualité de couple restent l'apanage du club organisateur. En cas de contestation de la validité d'une équipe, les organisateurs conservent l'autorité de décréter l'homologation d'une équipe qui apportera la preuve de sa situation de couple ... !!!.
- Une coupe, offerte à titre définitif, récompensera le couple gagnant.